



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le 15/09/2025
ID : 060-216003434-20250910-D57_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du 10 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Quorum = 15 Nombre de présents = 21 Nombre de pouvoirs = 5 Nombre de votants = 26		

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix septembre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°57

Date de convocation
4 septembre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N.,
Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M.,
M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme PENING B.,
Mme HARDY A-L., M. HENRIQUET S., Mme GAUTIER A., M. HERBLOT D.,
M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
Mme WILLI F. par M. GURDALA J-N.
M. AGOSTINI L. par M. MOULA N.
Mme WOLF A-S. par Mme HARDY A-L.
Mme VERBRUGGHE V. par Mme KLOECKNER C.

ABSENTS : M. GOUJARD A., M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Attribution finale du concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du cœur de ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°69 du 4 décembre 2024 portant lancement et organisation du concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du cœur de ville,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offre en date du 7 février 2025 portant sélection des trois cabinets d'architecture autorisés à concourir,

VU les réunions de présentation publique en date du 14 juin 2025 des trois projets conçus par les cabinets d'architecture,

VU les résultats de la consultation citoyenne du dimanche 22 juin 2025,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2025 portant sélection du cabinet d'architecture retenu,

La commune a souhaité redonner vie au cœur de ville, le rendre plus agréable, plus fonctionnel et plus dynamique.

Après une première phase de réflexion partagée, de diagnostics et d'ateliers participatifs, de réunions publiques et d'une consultation citoyenne, le projet « Cœur de Ville » est entré dans une phase décisive avec le choix de l'équipe d'architectes qui aura la responsabilité de proposer un projet de transformation du centre-ville en tenant compte du travail réalisé avec les administrés accompagnés par les services.

À la suite du lancement du concours d'architectes, la commune a réceptionné 34 offres qui ont fait l'objet d'une analyse lors de la commission d'appel d'offres élargie du 7 février 2025 conduisant à la sélection de trois cabinets d'architecture :

- Le groupement ARC.AME VILET PEZIN
- Le groupement avec le cabinet A26
- Le groupement avec A5A ARCHITECTES

Le 19 mars 2025, les trois cabinets sont venus sur site pour découvrir le centre-ville, accompagnés par Monsieur le Maire et les services.

Le 14 juin 2025, la Commune a organisé deux réunions publiques de présentation des projets par les trois cabinets d'architecture.

Les trois projets ont fait l'objet d'une communication papier auprès de chaque administré ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune à compter du 6 juin 2025.

Le dimanche 22 juin 2025, la commune a organisé une consultation citoyenne avec un taux de participation de **11,87%** dont les résultats se décomposent comme suit :

- Le cabinet ARC.AME VILET PEZIN a obtenu **27,57%** des suffrages exprimés (projet n°1)
- Le cabinet A26 a obtenu **49,05%** des suffrages exprimés (projet n°2)
- Le cabinet A5A ARCHITECTES a obtenu **23,39%** des suffrages exprimés (projet n°3)

Lors du jury de concours qui s'est tenu le 2 juillet 2025, une présentation détaillée du rapport d'analyse a été faite aux membres élargis de la commission, ce qui a permis d'entériner le choix de la population exprimé lors de la consultation pour le projet du candidat n°2 à savoir le cabinet A26.

Le cabinet A26 a 12 mois à compter de la notification du marché pour élaborer l'ensemble des études en concertation étroite avec les services de la commune. L'enveloppe financière du projet estimée par le cabinet d'architectes A26 est de 9 958 914,87 € HT (mois de référence juillet 2024). La durée prévisionnelle des travaux reste à définir en fonction du plan pluriannuel d'investissement prévisionnel en cours d'ajustement.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

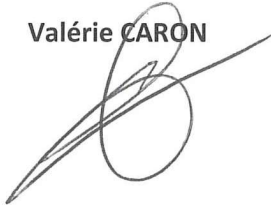
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le choix du projet n°2 porté par le cabinet d'architectes A26 pour le réaménagement du cœur de ville,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de tout document y afférent, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON



Le Maire

Nicolas MOULA

